

Elections professionnelles 2018 - CAPN des IA-IPR

Le SNIA-IPR _ UNSA

Syndicat engagé et exigeant

- Syndicat majoritaire à la CAPN (8 sièges sur 10)
- Siège au CSE
- Intervient en qualité d'expert au CTMEN
- Participe aux réunions de l'agenda social
- Membre de l'UNSA
- Présent dans toutes les académies grâce à ses délégué.e.s

Acquis obtenus par le SNIA-IPR depuis 2014

- ⇒ Revalorisation de l'indemnité de charges administratives (ICA) de 30 % pour tous les IA-IPR
- ⇒ Création d'un échelon spécial à la hors classe des IA-IPR (indice Bbis 3)
- ⇒ Création de postes d'IA-IPR
- ⇒ Amélioration du reclassement des IA-IPR qui tient compte de la mise en œuvre du PPCR (décret en cours)

Nos principales revendications

- ⇒ Amélioration des conditions d'exercice du métier : gestion du temps de travail, frais de déplacements, multi-académies, entrants dans le métier...
- ⇒ Accès à la HEB 3 en fin de classe normale et à la HEC 3 en fin de hors classe
- ⇒ Revalorisation de l'ICA pour atteindre 20 000 € par an
- ⇒ Réduction de l'ancienneté à 4 ans pour le passage à la hors classe et pour l'accès à l'échelon spécial
- ⇒ Création de postes d'IA-IPR
- ⇒ Valorisation du parcours de carrière des IA-IPR en facilitant leur mobilité (emplois fonctionnels, fonction publique...)

Nos exigences

- ⇒ Préserver le rôle et la place des IA-IPR, experts pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves, sous l'autorité directe du Recteur
- ⇒ Défendre une gestion humaine des ressources dans le cadre de la fusion annoncée des académies

Les engagements des élus du SNIA-IPR à la CAPN

- ◇ Défense au quotidien de tous les IA-IPR
- ◇ Disponibilité pour apporter aide, écoute, conseil et accompagnement individualisé
- ◇ Instruction en amont des demandes d'affectation, de mutation et de promotion à la hors classe et à l'échelon spécial

Une action qui s'inscrit dans le respect des règles d'équité et d'égalité de traitement de tous

Votez SNIA-IPR _ UNSA

<http://www.snia-ipr.fr/>

